

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 SEPTEMBRE 2025

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	1
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	1
3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES DE MAI A AOUT 2025.....	2
4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ENERGIE SOLIDAIRE 13 ET LE PRESTATAIRE MADAME JENY-LINARES POUR UNE DUREE DE NEUF MOIS DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 30 JUIN 2026	2
5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE SUIVI (SASS) « LA CHAUMIERE » POUR UNE DUREE D'UN AN DU 1 ^{er} OCTOBRE 2025 AU 30 SEPTEMBRE 2026	3
6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AVEC LA PREFECTURE	3

Monsieur Georges JULLIEN, Président, ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel :

Présents : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Valérie CHARAVIN, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET

Absentes excusées : Madeleine CIBRARIO procuration Marine CHABANNES, Monique ROGGI procuration Mireille MEYNAUD, Delphine BATIA procuration Magali FROSSARD

Absent : /

Secrétaire de séance : Magali FROSSARD

*_*_*_*_*

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Magali FROSSARD est nommée à l'unanimité.

*_*_*_*_*

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vote : POUR à l'unanimité

*_*_*_*_*

3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES DE MAI A AOUT 2025

Prises en charges	Nombre d'aides	Montant total
facture d'eau	3	295€
facture d'électricité	5	550€
facture de cantine	2	262€20
Bon d'urgence (alimentaire, hygiène, bouteille gaz)	8	170€
Total :	18	1277€20
Paniers Solidaires	4 mois	1165€

*_*_*_*_*

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ENERGIE SOLIDAIRE 13 ET LE PRESTATAIRE MADAME JENY-LINARES POUR UNE DUREE DE NEUF MOIS DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 AU 30 JUIN 2026

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des seniors, le CCAS est sollicité par la Présidente de l'association ES 13, afin de signer une convention tripartite entre l'ES 13, la prestataire sportif Madame JENY-LINARES Julie et le CCAS. Cette convention a pour but de fixer le tarif horaire et le lieu des séances (Salle des Expositions ou à défaut la salle du Foyer des anciens de l'Espace GINOUX).

Il est proposé de signer une convention pour une durée de neuf mois avec l'ES 13, la prestataire Madame JENY LINARES Julie à partir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1. De signer une nouvelle convention pour neuf mois à partir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 avec l'ES 13, la prestataire Madame JENY LINARES Julie qui a pour objet de définir, préciser les tarifs et le lieu des ateliers sportifs.

ARTICLE 2. De notifier la présente délibération au Président de l'association ES 13 et la prestataire sportif Madame JENY-LINARES Julie.

M^{me} Monique ROGGI (procuration Mireille MEYNAUD) ne vote pas.

Vote : POUR à l'unanimité

*_*_*_*_*

5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE SUIVI (SASS) « LA CHAUMIERE » POUR UNE DUREE D'UN AN DU 1^{er} OCTOBRE 2025 AU 30 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en difficulté, le CCAS est sollicité par la Directrice du Service d'Accompagnement Social et de Suivi (SASS) « LA CHAUMIERE », afin de signer une convention.

Cette convention a pour objectif de permettre le démarrage d'un cycle d'intervention €CONOVIE et de confirmer la participation par le CCAS aux frais de déplacements sur la commune.

Il est proposé de signer une convention pour une durée d'un an avec le Service SASS « LA CHAUMIERE », à partir du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1. De signer une convention pour un an à partir du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30^{septembre}2026 avec le Service d'Accompagnement Social et de Suivi (SASS) « LA CHAUMIERE », qui a pour objet de définir et programmer les ateliers €CONOVIE ainsi que la participation du CCAS aux frais de déplacements sur la Commune.

ARTICLE 2. De notifier la présente délibération à la Chef du service de gestion comptable de Châteaurenard et à la Directrice de l'Association SASS la Chaumière.

Vote : POUR à l'unanimité

*_*_*_*_*

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AVEC LA PREFECTURE

Monsieur le Président expose :

La délibération n° 2019/18 en date du 9 mai 2019 a acté la signature d'une première convention avec le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans le département des Bouches-du-Rhône.

Cette convention signée pour une durée maximale de 6 ans arrive à son terme et doit être renouvelée avant le 1^{er} novembre 2025.

La Préfecture propose de renouveler la convention relative au système d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans le département des Bouches-du-Rhône.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, et avoir pris connaissance de la proposition de convention à laquelle adhérer, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

ARTICLE UNIQUE. De signer la convention relative au Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social avec la Préfecture

Vote : POUR à l'unanimité

*_*_*_*_*

La séance est levée à 18 heures 30.
A Noves, le 26 septembre 2025.

La secrétaire de séance
Magali FROSSARD



Le Président,
Georges JULLIEN

